

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE
DES ASSOCIATIONS PATRONALES, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE
ET DE LA FIDUCIAIRE HORLOGÈRE (FIDHOR)



Monsieur Lapive cherche un métier



G. Anselmi

PERMISSIONNAIRES AMÉRICAINS

Les stocks se vident... Monsieur Lapive aide à les renouveler !

MONNIER-RADIUM, LA CHAUX-DE-FONDS

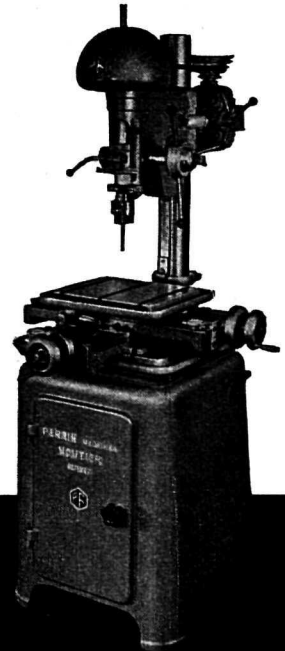
PERRIN

**Perceuse
PF 2601**

Capacité de perçage
6, 10, 13 ou 16 mm

Table coordonnée

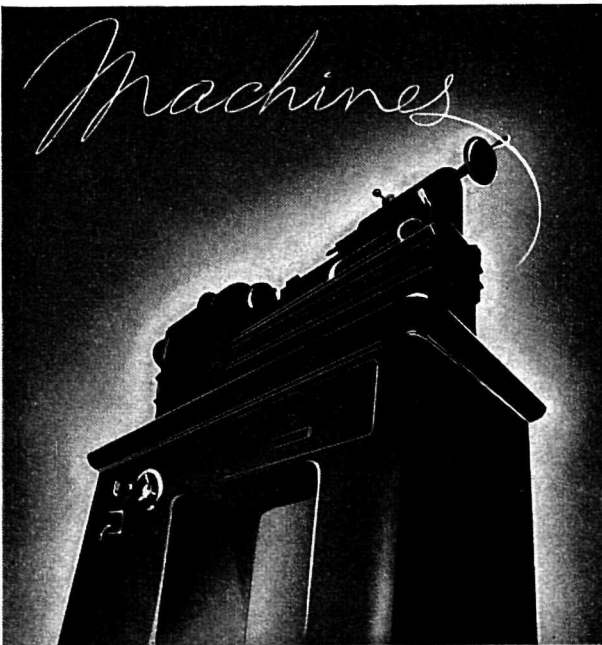
Course longitudinale 195 mm
Course transversale 120 mm



Fabrique de machines

Perrin Frères SA

Moutier (Suisse)



DIXI S.A.
LE LOCLE (SUISSE)

LA TAILLERIE DE DIAMANTS

vous fournit avantageusement

**Brillants
Diamants
Roses
Bijoux**

Henri Weber

ZÜRICH
Bleicherweg 10

Fondée en 1904

Téléphone 27.74.35

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 22.- Fr. 11.-
Compte de chèques postaux IV b 426

Régie des annonces:
PUBLICITAS S. A., NEUCHÂTEL
Téléphone 5.42.25

RÉDACTION ET ADMINISTRATION: LA CHAUX-DE-FONDS, RUE LÉOPOLD-ROBERT 46, TÉLÉPHONE 2.24.49

Organisation du monde

ALLIANCE FRANCO-ANGLAISE ET BLOC OCCIDENTAL

L'alliance franco-anglaise fut une réalité dans une histoire récente. Elle existe, sans le nom, depuis les opérations qui conduisirent à l'occupation du Reich. Elle eût été déjà effective s'il n'y avait eu les événements de Syrie.

La France nouvelle a besoin d'appui. Le général de Gaulle a obtenu, à ce sujet, des assurances d'ordre économique, aux Etats-Unis. L'alliance franco-russe en a donné d'ordre politique à la République: elles visent l'Allemagne. Pourquoi une alliance franco-britannique ne compléterait-elle pas la trame que les grandes Nations-Unies ont commencé à tisser? Elle est recommandée tant par l'Angleterre, et surtout son nouveau gouvernement travailliste, que par la France, et principalement le parti dirigé par Léon Blum.

Le « bloc occidental socialiste » d'aujourd'hui, pas plus que le « bloc Atlantique » de ces dernières années, ne trouve grâce aux yeux des Soviétiques. La presse russe, à commencer par l'« Etoile-Rouge », organe de l'armée, pour continuer par la « Pravda » et les « Isvestia », voit dans cette formation un groupement anti-soviétique. Elle désigne déjà les Etats appelés à en faire partie, outre les Puissances, la Belgique et les Pays-Bas, les trois pays scandinaves, l'Espagne et l'Italie. Elle croit retrouver à son origine la pensée du « cordon sanitaire » de Locarno et de Munich.

Le leader socialiste a beau exposer simultanément dans le « Daily Herald » et le « Populaire », que la démocratie française a le devoir de collaborer à la paix en

s'associant au pacte anglo-russe, que les Etats-Unis n'ont rien à redouter d'un soi-disant mouvement autarcique, plus irréalisable en Europe que partout ailleurs, que le pacte de famille des peuples de l'Europe occidentale ne saurait se substituer à l'organisation internationale de sécurité issue de San-Francisco, les Russes restent soupçonneux.

Pourtant, la France attend de ce qu'elle appelle plus volontiers le « complexe occidental », une communauté d'intérêts qui assure son redressement. Comme on le dit dans la presse économique d'outre-Jura, développer le thème de la collectivité matérielle qui lie la France à l'Angleterre et l'ensemble des Etats de l'Europe occidentale à elles deux, c'est constater que 50 % au moins de leur commerce, en temps de paix, se faisait entre eux. Il est donc manifeste que seule une sorte d'union douanière et financière serait capable d'amener pour chacun la prospérité dans un sain équilibre commercial.

Dans la mesure où l'on arriverait à coordonner la production de matières premières fondamentales, l'Europe occidentale occuperait une place de premier plan sur le marché mondial. Elle disposerait, notamment, de 45 % de la production de charbon, de 40 % de celle de la fonte et de l'acier, de 35 % de la bauxite et de l'aluminium. Cette puissance serait concentrée, en grande partie, sur un espace relativement restreint: entre Atlantique et Rhin.

Jusqu'ici, les conditions démographiques, économiques et surtout politiques, qui avaient pourtant contribué à faire de cette région le cœur du monde aux XVIII^e et XIX^e siècles, ont cessé, dès la guerre franco-allemande, d'être interprétées dans le sens de la collaboration. La reconstruction du continent réclame une coopération nouvelle. Que celle-ci devienne effective, et c'est un marché de 120 millions d'individus qui se constitue, une main-d'œuvre importante qui multiplie son effort. Si l'on ajoute au territoire métropolitain le champ des Empires qui en dépendent, ce pool mondial, dès lors, disposerait de la quasi totalité du caoutchouc et du jute du globe, des neuf-dixièmes du nickel, des deux-tiers du pétrole et de l'étain, de la moitié du plomb et du zinc ou encore de la laine, des deux-cinquièmes du cuivre et du tiers du coton!

La France espère même obtenir davantage de sa nouvelle alliée: un appui prépondérant dans sa revendication d'internationaliser les bassins de la Ruhr et du Rhin, en incorporant en fait l'Allemagne dans le bloc.

Elle ne croit pas que dans une telle organisation de

Sommaire

	Pages
ORGANISATION DU MONDE	
Alliance franco-anglaise et bloc occidental, par Ch. B.	525
POLITIQUE COMMERCIALE FUTURE	
Dévaluation de la livre?	527
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	
La Suisse vers de nouvelles relations internationales	529
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES	
Le New Deal de Truman	531
XX^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S. S. C.	535
L'INDUSTRIE HORLOGÈRE AUX U. S. A.	537
DIVERS	531 - 533 - 537 - 539

FOURNITURES D'HORLOGERIE

FOURNITURES INDUSTRIELLES

LAZUREA

BOULE AGES
FAILLAGES
POUR TOUTES INDUSTRIES

GUSTIN KONRAD
MOUTIER SUISSE

pubbicolor

René Perret & Co
FABRIQUE DE RESSORTS DE MONTRES
— LA CHAUX-DE-FONDS —

SOUPLESE
NERVOSITE
RESISTANCE

HAEFELI & CO.

GF

CHRONO
ETANCHE

PLATE
NORMALE

FORME

MANUFACTURE DE BOITES S.A.
DELEMONT (J-B)

l'ouest, la monnaie dominante soit obligatoirement la livre. C'est une idée du totalitarisme, celle de Berlin qui rêvait de faire du reichsmark la devise centrale du continent. Les démocraties obéissent à d'autres principes et chaque monnaie se doit de maintenir son indépendance, élément de la liberté politique.

Français et Anglais estiment enfin que le rapprochement prévu serait le centre de cristallisation des Etats-Unis d'Europe, seule formule de rendement et de paix !

Qu'advient-il ? L'U. R. S. S., qui a tout de même sa sphère d'intérêts à l'est, et qui a considérablement

augmenté sa puissance industrielle en râflant la machinerie de l'Europe centrale, sera-t-elle assez forte pour ruiner la proposition ? Les puissances occidentales passeront-elles outre ?

Disons que protagonistes et détracteurs du bloc occidental disposent, les uns et les autres, d'arguments qui ne sont pas dépourvus de toute valeur.

Tout dépend de l'esprit qui présidera à la reconstruction du continent. Souhaitons que la méfiance ne règne pas et, avec elle, les sphères d'influence et l'antagonisme.

Ch. B.

Politique commerciale future

DÉVALUATION DE LA LIVRE ?

On n'ose pas dire que c'est un peu l'histoire du serpent de mer, puisqu'il y a la décision de 1931. Et, toutefois !

Néanmoins, un fait est là : pour les besoins de la reconstruction et des œuvres sociales, ceci d'autant plus que c'est le Labour qui est au pouvoir, il est indispensable pour l'Angleterre de forcer ses exportations. C'est même pour elle le seul moyen de se faire de l'argent. Les Anglais font plus qu'y songer. Ils agissent — « the do » !

A un tel point que les Etats-Unis, leurs fidèles alliés, commencent à se faire du souci pour leur propre expansion économique, jugée par eux nécessaire aussi, mais à un autre point de vue : pour soutenir et développer la production et, du même coup, supprimer le chômage. Et ils dénoncent, avec d'autant plus de vigueur, les récents accords de paiement britannique avec la Suède, la France, la Belgique et d'autres pays encore. C'est, en tous cas, ce qu'on peut lire dans le « Bulletin » de la « Federal Reserve Bank of New York ». Les autorités financières des Etats-Unis y voient un élargissement du bloc sterling, bloc d'autant plus redoutable, à leur avis, qu'il leur sera peut-être difficile d'y pénétrer.

C'est du moins ce que pense Joseph Rovensky, vice-président de la « Chase National Bank ». Cet expert en la matière imagine que pour détourner la difficulté, il ne reste aux grandes sociétés américaines qu'à fonder des fabriques dans les pays rattachés à Londres.

De toutes façons, on est en droit de se demander si la compétition anglo-américaine ne risque pas de s'aggraver. Et l'on peut répondre affirmativement, s'il devait y avoir dévaluation du sterling.

Or, deux faits récents sont à signaler, qui pourraient être interprétés comme une anticipation à ce sujet : l'un, la suppression de l'aide par le moyen de la loi Prêt-et-Bail, l'autre, l'avertissement donné par Washington aux forces armées américaines qu'à fin septembre, la garantie de change pour avoirs en sterling en mains américaines cessera. Il est presque superflu d'ajouter que du même coup la discussion sur une dévaluation de la livre a commencé, des deux côtés de l'Atlantique.

Le refus du gouvernement américain de garantir plus longtemps la relation fixée, durant la guerre, entre le sterling et le dollar n'a pas en soi une signification directe concernant une mesure éventuelle destinée à diminuer la valeur de la devise britannique. Toutefois, associée à la radiation du « Lend-Lease », elle peut exprimer des doutes quant à la fermeté du cours d'un sterling pour quatre dollars.

Cependant, même les personnes les plus compétentes dans ce genre de questions seraient bien embarrassées de dire quelle serait, actuellement, la valeur de change la plus appropriée pour la monnaie de l'Archipel. Tant qu'on ne sera pas au clair sur les relations de prix internationales et les conditions monétaires des divers pays, il est vain d'attendre une fixation définitive des différentes devises.

D'autre part, la presse économique britannique, entre autres les « Financial News » et l'« Economist » estiment que le maintien du cours actuel de la livre, même s'il est surestimé, s'impose, étant donné la demande énorme de marchandises dans le monde entier. L'Angleterre est assurée de trouver des débouchés, puisqu'on achète à n'importe quel prix. Une dévaluation de la livre serait sans but : elle réduirait inutilement le rendement de l'exportation, en rendant, simultanément, plus chères les importations dont la Grande-Bretagne a un urgent besoin.

Il est vrai que les pays qui ont ratifié les accords de Bretton Woods se sont engagés à maintenir leur change à sa valeur au 1^{er} novembre, toujours dans les limites de 10 %, en plus et en moins, et à ne modifier cette relation qu'avec le consentement des autres partenaires, respectivement du Fonds monétaire international. L'Angleterre ne serait-elle pas tentée de laisser glisser la livre à un niveau inférieur, avant de s'engager à nouveau ?

Le gouvernement travailliste n'est toutefois, pas plus que le précédent, disposé à consentir à des manipulations monétaires. Il en sait la vanité et même le danger. Au surplus, il ignore encore les possibilités de développement que lui réserve l'avenir. Tout de même, les conditions actuelles ne lui permettant pas d'estimer la valeur réelle de la livre, il serait possible qu'il ne prit aucune décision avant le 1^{er} novembre et renvoyât même au delà l'accession du pays au fonds monétaire international.

On est très frappé de ce que dans le discours du trône, le programme travailliste, prévu pour un an, n'ait pas fait mention des accords de Bretton Woods. Il n'y aurait rien d'étonnant si les spécialistes du gouvernement, parmi lesquels, et toujours en tête, Lord Keynes, avaient conseillé aux chefs de la nation de se refuser à toute mesure nouvelle avant que soient solutionnées les questions des dettes Prêt-et-Bail, des sterlings bloqués, du financement des importations britanniques et des tarifs douaniers américains.

Ainsi, le cours futur du sterling reste encore incertain.

Y.

Ne suis-je pas beau?... Telle fut de tous temps, du vaniteux Narcisse à Mister Paon, la pensée secrète qui naquit de l'Orgueil. De nos jours encore... nombreux sont ceux qui font de la publicité pour flatter leur amour-propre en oubliant le but essentiel de leur dépense: la recherche du client! Et pourtant il exista des moyens de publicité d'un excellent rapport dont l'efficacité est prouvée depuis de nombreuses années.

*La glace
est à la montre,
ce que le plumage
est à l'oiseau...*

Pierre BRUNNER
successeur de BRUNNER FRÈRES

**PIERRES FINES
EMBOUTISSAGES
LE LOCLE SUISSE**

NOTZ & CO. S. A.
BIENNE

ACIER

SANDVIK

Perspectives économiques et financières

LA SUISSE VERS DE NOUVELLES RELATIONS INTERNATIONALES

Nous nous trouvons devant un obstacle : le monde est prêt à acheter, mais il n'a pas d'argent.

Allons-nous lui fournir les marchandises dont il a un grand besoin et, en plus, les capitaux indispensables à cet effet ? Le beurre et l'argent du beurre ?

M. Vieli a déjà répondu à la question dans une conférence que vient de reproduire le « Crédit suisse ». Tenons-nous en à ses conclusions. La première condition à remplir, pour renouer économiquement avec le monde, est de trouver une solution aux problèmes de la période de transition. Il s'agit, avant tout, de prêter main-forte à ceux qui vont reconstruire les régions dévastées. Ceci fait, nous atteindrons plus vite les buts éloignés : la création de rapports internationaux réguliers. Il est vrai qu'il faudra attendre les décisions que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne devront prendre à cet égard. On ne pourra jamais rien faire avant qu'on ait arrêté les fondations d'un nouvel ordre monétaire mondial et d'un nouveau système d'accords commerciaux. Avec la consolidation de la situation politique, ce sont les deux pierres angulaires de l'édifice à bâtir. La remise en route de la circulation internationale devrait être facile pour un pays, comme la Suisse, abondamment pourvu de capitaux. Le problème est de savoir si l'on peut les prêter à long terme. On nous dit qu'il faut prendre des décisions rapides et que le public, tout autant que les autorités, doit faire preuve de compréhension, agir objectivement, écouter enfin les experts en ce domaine, servir de cette façon l'intérêt général.

A la vérité, nous sommes aussi en face d'incertitudes monétaires. Nous avons déjà signalé les perspectives de dévaluation du franc français. On a noté, à ce titre, une nouvelle parité de 100 francs français par dollar ou de 400 par livre sterling, ce qui signifierait un abaissement du change officiel en Suisse de 8 fr. 65 à 4 fr. 30 ou 4 fr. 50 par 100 francs français. D'autre part, dans ces colonnes mêmes, il est question que l'Angleterre, aux prises avec de grandes difficultés économiques, depuis qu'elle n'est plus au bénéfice de Prêt-et-Bail, pourrait être amenée à modifier le pouvoir d'achat extérieur de sa monnaie. Quant à la Suisse, elle se trouve assez intimement liée, de par la force des choses, au sort du dollar. Elle dépend donc, en majeure partie, des mesures que prendra l'Amérique en matière de commerce extérieur. Bien que certains de nos exportateurs semblent le préconiser, la modification de notre change ne s'impose pas pour l'instant.

Où en sont nos relations extérieures ? Le rapport périodique du Conseil fédéral sur la situation des clearings et l'état de nos échanges commerciaux avec l'étranger, du 18 août écoulé, l'indique sommairement.

Les événements militaires et politiques récents ont entraîné la suspension de nos relations avec plusieurs Etats européens. Avec l'Allemagne, en premier lieu, la Reichsbank, la Caisse de compensation et la Caisse de conversion pour dette allemande à l'étranger ayant cessé de

fonctionner. Berne estime que les perspectives de reprise restent des plus incertaines.

Ce sont les difficultés de transport qui paralysent nos échanges avec la Hongrie, la Roumanie et la Suède. La Slovaquie a cessé d'exister en tant qu'unité politique indépendante. Les relations avec l'Europe centrale et orientale se compliquent des conséquences de l'occupation soviétique. Notre exécutif n'y fait aucune allusion. L'accord de clearing avec la Bulgarie a été prolongé tacitement jusqu'à la fin de 1945 et l'on cherche à établir un premier contact avec la Pologne.

Voilà pour le passif. Voici pour l'actif : des conversations avec la Turquie, dont les accords passés avec nous viennent d'être approuvés par le Conseil fédéral. D'autres avec la Tchécoslovaquie, les Pays-Bas, la Yougoslavie, la France enfin. Avec tous, nous n'en sommes qu'au premier stade des pourparlers. Ceux-ci continueront.

Mais, nous avons mieux : les trois conventions conclues ou renouvelées, avec l'Espagne, l'Union belgo-luxembourgeoise et l'Italie. Il est inutile de revenir sur l'accord hispano-suisse. Il en a été amplement question dans ce bulletin. Il en est de même des contrats avec l'Italie et même avec la Belgique. Pour être complet, il conviendrait de signaler les discussions commerciales qui ont lieu, présentement, à Berne, avec la Suède et auxquelles le directeur de la Division du commerce, au ministère des Affaires étrangères de Suède, va participer. Il faudrait dire encore un mot de notre délégation économique à Londres, qui s'efforce, avec peu de succès jusqu'ici, à faire disparaître les listes noires, lesquelles, d'instrument politique durant la guerre, risquent de devenir un instrument de concurrence économique, maintenant. Enfin, que n'éclaire-t-on pas les Américains sur nos conditions économiques ! La seule déclaration récente du « New York Times », propagée dans la presse des Etats-Unis, aurait quelque chance d'impressionner les autorités de Washington. Il est certain que la libération, totale ou partielle des avoirs suisses gelés dans l'Union, produirait des effets utiles non seulement pour notre pays, mais aussi pour les Etats-Unis : ils auraient quelque chance de tirer profit du matériel d'armée entreposé en Europe.

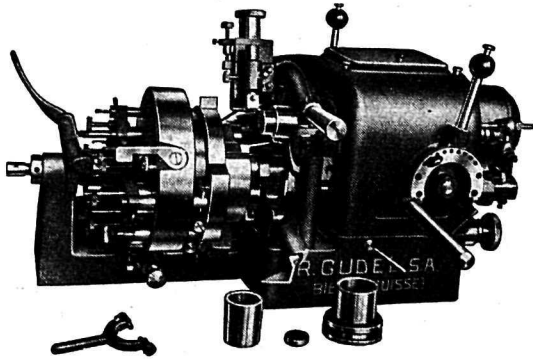
Mais, il est un fait qu'il faut souligner particulièrement, c'est que dans les nouveaux accords avec la Belgique, il est prévu que des banques, agréées des deux pays, pourront prochainement s'ouvrir réciproquement des comptes commerciaux, en relation avec ceux des instituts d'émission des deux Etats. Le Conseil fédéral estime que cette décentralisation des paiements marquera une nouvelle étape vers un assouplissement général des transferts.

On ne tisse pas, en un jour, la trame des relations internationales, mais les pays, le nôtre en particulier, semblent s'y employer de leur mieux. cb.

MACHINES DE PRÉCISION

R. GÜDEL S.A.

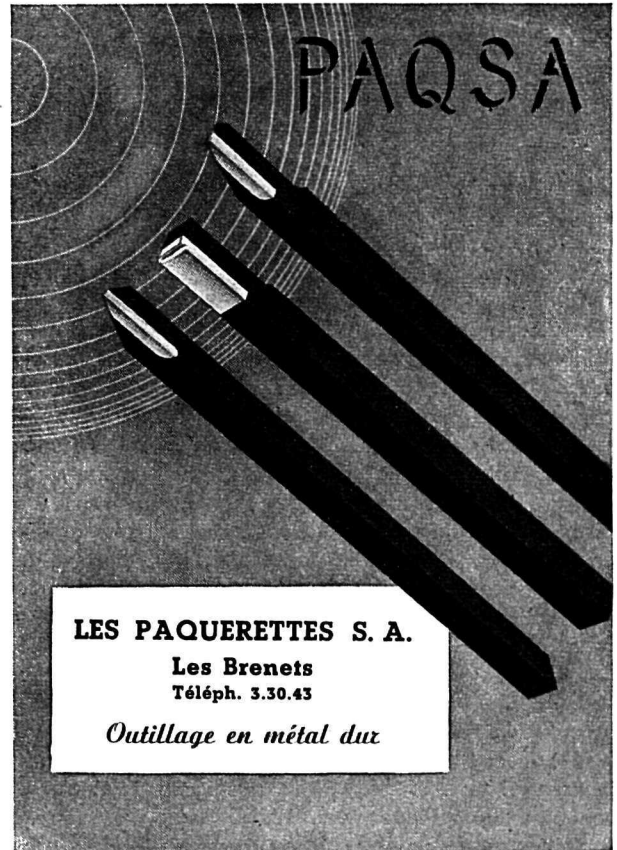
BIENNE (SUISSE)
Téléphone 2.44.31



Tour revolver

à 8 pistons avec ou sans appareil à fileter, à commande électrique ou par renvoi.

Pour boîtes de montres étanches et autres pièces rondes jusqu'à 70 mm. Ø et 40 mm. de largeur.

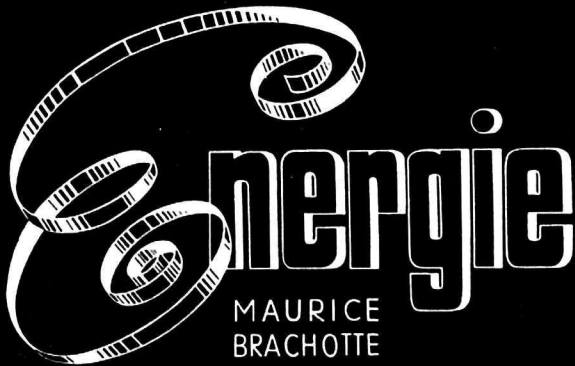


LES PAQUETTES S. A.

Les Brenets
Téléph. 3.30.43

Outillage en métal dur

**FABRIQUE
DES
RESSORTS**



MAURICE
BRACHOTTE
SAINT-IMIER SUISSE

**FABRIQUE DE BOITES
DE MONTRES**

MÉTAL ET ACIER INOXYDABLE

WERTHMÜLLER S. A.
BIENNE

Rue de la Loge 16 - Téléphone 2.33.64

Boîtes rondes étanches, à cornes,
fermeture à cran et à vis, 7³/₄ à 14"

Boîtes rondes 3 pièces massives, à cornes,
formes assorties, 7³/₄ à 14"

A obtenir : en métal chromé fond acier
inoxydable et tout acier inoxydable

Grand choix - Catalogue à disposition

Perspectives économiques

LE NEW DEAL DE TRUMAN

Le 5 septembre, le Congrès américain s'est réuni pour sa première session d'après-guerre. La liste des objets à l'ordre du jour est plus chargée que jamais.

Les délibérations se feront dans le climat du chômage renaissant. Actuellement, on compte 2 millions de sans-travail aux Etats-Unis. Ce chiffre devrait s'élever à 3, dans un mois. Pour cette raison, le Président a décidé de suspendre, avec effet immédiat, la semaine de 48 heures pour les industries de guerre et de la ramener à 40 heures. D'autre part, les Etats américains, chacun d'après sa situation particulière, accorderont des secours de chômage d'une durée et d'un montant suffisants.

Le Congrès a surtout pour tâche d'examiner le message Truman sur la politique de transition de la guerre à la paix. La presse en a rapporté les points principaux, rappelons-les, sommairement : un crédit à l'U. N. R. A., un programme de sécurité comportant le service militaire obligatoire et le contrôle de la bombe atomique, la libération des services de navigation, la transformation des dettes Prêts-et-Bail, de 42 milliards de dollars en crédits n'ayant pas besoin d'être réglés directement, puis, toujours dans l'ordre, le maintien de la puissance militaire du pays, la création d'un Office de recherches scientifiques, tant pour des buts de guerre que pour ceux de la paix, enfin la réalisation du programme de grands travaux publics, dressé par Roosevelt.

Pour réaliser la pleine production de paix et assurer du travail à chacun, le Président propose une démobilisation rapide des forces armées superflues, l'annulation des contrats de guerre, le passage du travail de guerre à celui de paix, le maintien du contrôle des prix et loyers jusqu'au moment où la loi de l'offre et de la demande supprimera le danger d'inflation, la suppression des contrôles gouvernementaux, à l'exception de ceux qui doivent empêcher toute pénurie de matériel. Enfin, il veut prévenir la diminution des salaires, des revenus et du pouvoir d'achat et encourager l'activité nationale.

Il est du devoir moral de l'Amérique, ajoute-t-il, d'assister l'Europe dans la période difficile qu'elle traverse. Pour cette raison, les Etats-Unis ne renonceront, en aucun cas, au rationnement des denrées alimentaires. Ne pas aider le continent ruiné serait en retenir la reconstruction, prolonger la période d'occupation par les troupes américaines et laisser les peuples affamés tourner le dos à la démocratie. Les farmers trouveront d'ailleurs ainsi à placer leur production sans qu'il en coûte quelque chose au consommateur et tout en permettant à l'Etat de renoncer progressivement aux subventions à la campagne.

L'Amérique ne doit pas seulement retrouver sa production d'avant guerre, mais la développer, ainsi seulement trouvera-t-elle l'emploi total qu'elle recherche et assurera-t-elle à chaque Américain son droit au travail. Celui-ci doit disposer de demeures convenables et un plan décennal garantira la construction d'un million et demi de maisons par année. La santé économique des Etats-Unis s'étendra sur le reste du monde qui y gagnera en liberté et en standard de vie. La collaboration économique suivra la collaboration militaire.

Le message Truman est la première manifestation du Président en matière de politique intérieure. On sait les oppositions qui se dressent, aux Etats-Unis, entre l'économique et le social, comme entre les partis. La discus-

sion essentielle portera sur l'économie privée, la free enterprise, l'emploi total, le full-employment et la réalisation de l'économic Bill of Rights de Roosevelt, la sécurité mondiale.

Plusieurs pensent que la lune de miel, l'« honeymoon », du Président est terminée. Ils pourraient avoir tort. Si Harry S. Truman reste encore le Président inconnu, « the unknown President », pour la population américaine, sur le plan intérieur, on doit admettre que son message a reçu un accueil dont Roosevelt n'a bénéficié que dans les périodes qui lui furent le plus favorables. La forme même de l'exposé présidentiel laisse la plus grande place pour la collaboration avec le Congrès. Certainement, ce « nouveau » New Deal, dans un « nouvel habit », suscitera maintes critiques, mais plutôt sur des points de détail, car d'emblée, la presse directrice, même le « Wallstreet Journal », admet que la richesse naturelle des Etats-Unis permet la réalisation d'un programme aussi vaste. Les réactions des conservateurs, des démocrates et des républicains sont des plus bienveillantes. Le Président aura exercé une action avantageuse pour son parti, soit dans les élections du Congrès, l'an prochain, soit pour la campagne présidentielle, dans trois ans. Son plan Beveridge américain, comme on l'a appelé, est appuyé par le nouveau livre d'Henry Wallace, « Sixty million Jobs ».

Le bon accueil réservé au message du Président est pour le monde entier aussi du meilleur augure.

cb.

Service postal avec l'étranger

REPRISE DU SERVICE AÉROPOSTAL AVEC LES PAYS-BAS

Dès le 19 septembre 1945, l'avion de la Compagnie Swissair quittant Zurich pour Amsterdam tous les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures 45, transportera aussi des objets de correspondance ordinaires et surtaxés à destination des Pays-Bas, de même que des correspondances-avion pour la Suède, le Danemark, la Finlande, la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'U. R. S. S. Ces transports permettront un important gain de temps au regard de l'acheminement actuel par les lignes aériennes Genève-Zurich-Paris. Des pourparlers sont engagés en vue de transmettre aussi des colis postaux-avion par cette ligne directe pour les Pays-Bas.

RELATIONS TÉLÉPHONIQUES AVEC LA GRANDE-BRETAGNE

La direction générale des P. T. T. communique que la correspondance téléphonique a été reprise dans une mesure restreinte avec la Grande-Bretagne. En raison de la pénurie de circuits, seules les conversations téléphoniques d'affaires seront admises pour le moment ; l'échange des conversations purement privées reste interdit.

Une glace ronde incassable élégante

CHEVÉE LENTILLE

Fabrication régulière et précise
Bords finement revidés et pliés

basse ou haute

GLACES INCASSABLES DIAMOND, SAINT-IMIER

Pour toutes vos installations

de

Dépoussiérage industriel avec ou sans
filtrage de l'air

Installations spéciales Silicador pour
le séchage de l'air dans ateliers d'horlo-
gerie, fabriques de spiraux, ressorts, etc.

Conditionnement de l'air pour locaux
de mesurage

adressez-vous à

VENTILATION S. A.

STAEFA (Zurich) Téléphone 93.01.36



dès 1890



Messieurs les fabricants
sont priés de s'adresser pour tout
ce qui concerne leur publicité, quotidiens,
illustrés, journaux techniques,
à

PUBLICITAS

Neuchâtel, téléphone 5.42.25
La Chaux-de-Fonds, téléphone 2.14.94
Saint-Imier, téléphone 4.10.77
Bienne, téléphone 2 55.45

LE VRAI

Borax

POUR SOUDER L'ACIER INOXYDABLE (BOITES ÉTANCHES)

VOUS NE LE TROUVEREZ QU'EN PREMIÈRE QUALITÉ CHEZ LE FABRICANT SUISSE :

ROBERT LOCHER & CO - THALWIL

FABRICATION DE TOUS LES PRODUITS
POUR SOUDER, BRASER ET CEMENTER

Téléphone (051) 92.02.38

Service des paiements avec la Tchécoslovaquie

Communiqué de l'Office suisse de compensation

Dans le but de permettre une reprise du service des paiements à caractère commercial entre la Suisse et la Tchécoslovaquie, un arrangement de paiement provisoire a été conclu entre ces deux pays en date du 31 août 1945, avec effet au 15 septembre 1945.

Aux termes de cet accord, les paiements réciproques s'effectueront par l'entremise d'un compte que la Banque nationale suisse à Zurich, d'une part, et la Banque nationale tchécoslovaque à Prague, d'autre part, s'ouvriront mutuellement dans leurs livres. Les paiements visés par cet accord doivent être faits soit par versement en francs suisses au compte « C » de la Banque nationale tchécoslovaque auprès de la Banque nationale suisse, soit par achat des couronnes tchécoslovaques nécessaires, prélevées sur les disponibilités du compte « C » de la Banque nationale suisse auprès de la Banque nationale tchécoslovaque. Jusqu'à nouvel avis, la Banque nationale suisse vendra les couronnes tchécoslovaques au cours de 14,69 francs suisses = 100 couronnes tchécoslovaques. L'avis de versement ad hoc n° 10001 devra être remis, dûment rempli, pour tout paiement à destination de la Tchécoslovaquie.

Les titulaires suisses de créances résultant du trafic de marchandises et de prestations de services devront notifier leurs avoirs en utilisant la formule de déclaration de créances n° 10020, à laquelle ils auront soin de joindre les pièces justificatives requises. Quant à la déclaration et à la justification d'autres avoirs, on se référera aux prescriptions stipulées dans les directives publiées par l'Office suisse de compensation. La contre-valeur d'ordres de paiement libellés en monnaie tchécoslovaque, afférents à des créances reconnues compensables, sera versée par la Banque nationale suisse au bénéficiaire, au cours de 14,57 francs suisses = 100 couronnes tchécoslovaques, sous déduction de la taxe prescrite de 1/2 % du montant brut.

Devront être réglés dans le cadre de cet arrangement provisoire tous les paiements dits « commerciaux », à savoir : les paiements résultant de livraisons de marchandises et de frais accessoires y afférents, de prestations de service de toute nature, de licences, de frais de voyage, de subsides, de frais d'entretien, d'écolage et tout autre paiement analogue. Ce qui précède n'est toutefois valable que s'il s'agit de dettes « nouvelles », c'est-à-dire de paiements destinés au règlement de livraisons de marchandises postérieures à l'entrée en vigueur de cet arrangement, ainsi que des frais accessoires en découlant directement. Des paiements autres que ceux destinés au règlement de marchandises et de frais accessoires pourront être effectués dans le cadre du présent arrangement, à la condition qu'ils soient échus après son entrée en vigueur.

La spécification des paiements tombant sous le coup de cet accord ressort du reste des prescriptions stipulées aux articles 2 et 6 de l'arrêté du Conseil fédéral du 17 septembre 1945 concernant le service des paiements avec la Tchécoslovaquie, ainsi que des directives publiées par l'Office suisse de compensation.

On prévoit également qu'un arrangement concernant le règlement des dettes commerciales réciproques dites « anciennes » sera conclu sous peu. Par dettes commerciales « anciennes », il faut entendre les dettes qui ont pris naissance sous le régime des accords de clearing

anciennement en vigueur entre les territoires de la République tchécoslovaque et la Suisse, donc en particulier de dettes résultant de livraisons de marchandises antérieures à l'entrée en vigueur du présent arrangement, y compris les frais accessoires en découlant, ainsi que les dettes d'autre nature échues avant le 15 septembre 1945. Jusqu'à conclusion de cette réglementation, on devra continuer à acquitter de telles dettes « anciennes » par versement à la Banque nationale suisse, conformément aux prescriptions en vigueur jusqu'à présent.

Sur demande, l'Office suisse de compensation fournit tout renseignement complémentaire concernant le service des paiements commerciaux entre la Suisse et la Tchécoslovaquie.

*

**

Dans le « protocole concernant les échanges de marchandises et le règlement des paiements entre la Suisse et la Tchécoslovaquie », il a été fixé un contingent global destiné à l'exportation de produits horlogers.

Celui-ci ne sera toutefois pas géré par la Chambre mais par les autorités tchécoslovaques, c'est-à-dire que tout importateur tchécoslovaque devra se procurer auprès des autorités compétentes à Prague un permis de devises ainsi qu'un permis d'importation lui permettant d'importer les marchandises qu'il a commandées en Suisse et de transférer la contre-valeur de celles-ci.

Les exportateurs sont priés d'adresser des factures pro forma à leurs clients de Tchécoslovaquie et de communiquer dès réception des permis d'importation et de devises, les numéros de ces derniers à la Chambre suisse de l'horlogerie.

A ce moment-là, la Chambre sera sans autre à même de viser les permis d'exportation 19 et 19 HO.

D'autre part, nous signalons qu'il est préférable de rédiger toute la correspondance destinée aux clients tchécoslovaques en langue française.

A toutes fins utiles, nous précisons que les paiements aux exportateurs suisses ne seront effectués que si les documents mentionnés ci-dessous ont été adressés à l'Office suisse de compensation :

- a) Déclaration de créance établie sur la formule habituelle ;
- b) Double de facture dûment signé, accompagné du « certificat d'origine pour les paiements avec la Tchécoslovaquie » délivré par la Chambre de commerce compétente et attestant l'origine suisse de la marchandise ;
- c) Un double de la déclaration à l'exportation visé par le bureau de douane de sortie.

Service de recherches

OUGANDA :

The Patel Stores, Kampala.

AUSTRALIE :

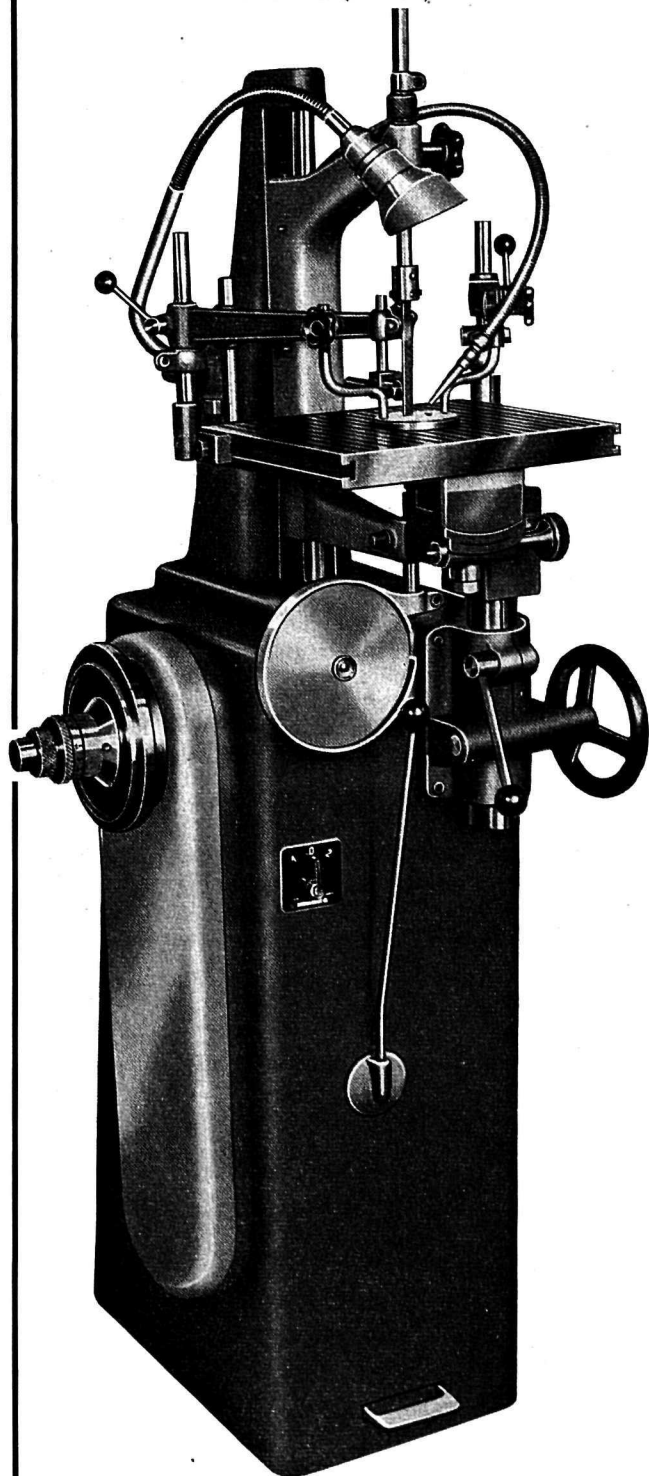
Oliver Reece, c/o Mr. Tom L. Kirk
12 Beatrice Terrace, Ascot, Brisbane (Queensland).

Les maisons ci-dessus cherchent des relations avec des fabricants suisses.

Nous déclinons toute responsabilité quant à l'honorabilité et la solvabilité de ces maisons étrangères.

FABRIQUE D'HORLOGERIE DE ST-BLAISE S. A.

ST-BLAISE (Neuchâtel)



MACHINE A LIMER ET SCIER
ÉQUIPÉE SPÉCIALEMENT POUR
LA FABRICATION D'ÉTAMPES



SITUATION SUPÉRIEURE

Romand, 32 ans, formation commerciale complète, diplôme de chef-correspondant français-allemand-anglais, séjour à Londres, connaissant les formalités d'exportation et spécialiste des questions de clearing, cherche situation supérieure dans le département des ventes d'une maison d'exportation bien établie. Offres sous chiffre Kc 14179 Z, à Publicitas Neuchâtel.

JEUNE HORLOGER

RHABILLEUR

ayant fini son apprentissage, cherche place en Suisse française. Entrée à convenir. Références et certificats à disposition. Faire offres à Rud. Siegenthaler, horloger, Lützelflüh.

MONTRES SPORT

On offre à vendre un lot de 1700 montres, boîtes métal rondes cornes ϕ 30 mm., fond acier, avec couronnes étanches (dustproof watches) et glaces incassables, mouvements ancre 15 rubis, sans parechoc.

JEAN-JACQUES DUCOMMUN
55, rue des Alpes, Bienne

Nous demandons à acheter des

MOUVEMENTS DE PENDULES

de laiton, carrés, 14 jours de mouvement, avec cuvette de son de bronze, mouvement Graham, aiguilles gravées, cadran 163 et 190 mm., longueur du balancier c/c 14,5 mm. et d'autres longueurs. A.-B. Herman Carlson Levin, Lilla Bommenstorg 2, Göteborg (Suède).

XX^e assemblée générale de la Société suisse de Chronométrie

BIENNE, LES 22 ET 23 SEPTEMBRE 1945

L'imposante phalange des chronométriers suisses a tenu samedi et dimanche 22 et 23 septembre 1945 ses assises annuelles à Bienne.

La réunion débuta samedi à 14 heures dans la salle du cinéma Capitole où après quelques mots de bienvenue du président M. S. Guye, l'assistance entendit quatre conférences scientifiques :

M. Henri Mugeli, directeur-adjoint du Laboratoire suisse de Recherches horlogères, à Neuchâtel : « La déformation des métaux en relation avec la microstructure ».

M. Reinhard Straumann, ingénieur à Waldenbourg : « La théorie des ferromagnétiques vérifiée sur spiraux compensateurs ».

M. Fritz Marti, ingénieur à La Chaux-de-Fonds : « L'oscillographe à rayons cathodiques et ses applications à l'horlogerie ».

M. le Dr Wyss, médecin-oculiste à Bienne : « L'acuité visuelle chez les horlogers ».

Nous nous proposons de publier dans nos prochains numéros quelques résumés des travaux présentés au cours de ce congrès, et voulons nous borner pour l'instant à donner une relation succincte du programme de ces deux journées.

Après les quatre conférences ci-dessus, l'assemblée fut invitée à se rendre à l'hôtel Elite pour une réception offerte par les autorités cantonales et communales.

M. le maire Guido Müller, apporta aux congressistes le salut de bienvenue de la ville de Bienne. M. S. Guye, président, l'en remercia vivement puis M. le directeur de police Galley, adressa à son tour quelques mots de bienvenue en français.

Puis on se rendit dans la salle à manger pour le banquet officiel et la soirée récréative.

Au dessert, après que la traditionnelle remise du majorat de table à M. Jämes Pellaton eut été accomplie, la parole fut donnée à M. le conseiller d'Etat Seematter qui apporta à l'assemblée les félicitations et vœux du gouvernement bernois. Après un intermède de yodleurs et d'accordéonistes, ce fut le tour au président de la Chambre suisse de l'Horlogerie, M. Edgar Primault, de prendre contact à la Société suisse de Chronométrie et de dire que depuis longtemps il s'intéressait déjà vivement aux travaux et réalisations des chronométriers suisses.

Le dimanche dès 8 heures, ce fut à la salle du Capitole l'exposition et la présentation de différents appareils et échappements nouveaux inventés par MM. Marcel Maistre, Neuchâtel, Fabrique Wermeille, Saint-Aubin, Ecole d'horlogerie, Bienne, P.-R. Jaccard, Genève, Henri Jeanneret, La Chaux-de-Fonds.

A 9 heures, devant une belle assistance, eut lieu l'assemblée administrative qui, après avoir adopté les divers rapports administratifs et financiers procéda à l'admission en bloc de 82 nouveaux membres.

Un nouveau comité fut élu, et la direction de la société s'en ira de La Chaux-de-Fonds à Granges, sous l'égide de M. Bosshard, nouveau président.

La prochaine assemblée se tiendra au Bürgenstock.

A 10 heures, grâce à la maîtrise dont fit preuve M. Samuel Guye dans la conduite de l'assemblée, la

partie administrative se terminait conformément au programme et les communications scientifiques suivantes furent encore présentées :

Exposés succincts sur divers appareils et inventions par :

MM. Marcel Maistre, technicien à Neuchâtel ; J.-Pierre Schlunegger, technicien à Saint-Aubin ; G.-A. Berner, directeur de l'Ecole d'horlogerie de Bienne ; P.-R. Jaccard, constructeur à Genève ; Henri Jeanneret, technicien à La Chaux-de-Fonds.

M. le prof. Ad. Jaquerod, directeur du Laboratoire suisse de Recherches horlogères, à Neuchâtel : « Etude de l'élasticité des métaux par la méthode acoustique ».

M. Reinhard Straumann, ingénieur à Waldenbourg : « Influence relative des différents facteurs intervenant dans le réglage de la compensation des montres ».

M. Edmond Guyot, directeur de l'Observatoire de Neuchâtel : « Le classement des chronomètres ».

M. Claude Attinger, professeur au Laboratoire suisse de Recherches horlogères, à Neuchâtel : « Essais des verres organiques utilisés en horlogerie ».

M. Paul Ducommun, professeur au Laboratoire suisse de Recherches horlogères, à Neuchâtel : « Etude d'un cas particulier de corrosion ».

Après un nouveau banquet pris à l'hôtel Elite, à 12 h. 30, les congressistes terminèrent cette belle et fructueuse réunion par une promenade sur le lac avec collation à Douanne, offerte par l'A. C. B. F. H. L'organisation matérielle de cette XX^e assemblée avait été du reste assurée par un comité biennois présidé par M. Ed. Bianchi, secrétaire général de cette association qu'il convient de remercier et de féliciter.

Résumé de l'exposé de M. H. Jeanneret, technicien, donné à la XX^e assemblée de la Société suisse de Chronométrie sur « Un échappement à impulsion constante »

Dans tout appareil muni d'un échappement, l'amplitude du balancier croît ou décroît en fonction du couple moteur qui lui est appliqué.

Or, dans les appareils industriels tels que montres à tarifs multiples, interrupteurs horaires ou appareils enregistreurs, la force arrivant à l'échappement est extrêmement variable, et peut occasionner de grosses variations de réglage.

Le mécanisme, que nous avons appelé échappement à impulsion constante, « régularise l'amplitude des oscillations du balancier quelles que soient les variations de la force motrice ».

Le principe de ce mécanisme repose sur l'emploi d'un volant fixé sur l'un des derniers mobiles du train d'engrenage d'une montre. Ce volant, malgré une force motrice très grande, ne peut avoir une accélération suffisante pour permettre à la roue d'échappement de donner une impulsion dans le temps voulu. Un ressort relais est alors intercalé entre le volant et la roue d'échappement. A chaque impulsion la roue tourne brusquement sous l'effet du ressort relais et le volant suit le mouvement avec un léger retard.

Mouvements 5 1/4"

ancre 15 rubis, sont demandés, livrables dans les 60 jours, environ 500 pièces. Faire offres sous chiffre P 5016, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

MARQUE DE FABRIQUE

La maison CERVINE S. A., à La Chaux-de-Fonds, rappelle à tous les intéressés que la marque

« VIGILANT »

déposée au bureau de la propriété industrielle le 18 mars 1938, sous numéro 92789, est sa propriété exclusive.

En conséquence, il est interdit d'utiliser cette marque sans l'autorisation expresse de la maison Cervine S. A. Les contrevenants sont passibles de poursuites civile et pénale.

Les maisons qui ont fabriqué ou qui ont en note des montres portant cette marque sont invitées à s'annoncer au soussigné jusqu'au 30 septembre 1945, en vue d'un arrangement amiable. Après cette date, il sera procédé conformément à la loi.

Par mandat de Cervine S. A. :
Jean Hirsch, avocat, La Chaux-de-Fonds.

Pitons acier

A. GUIGNARD, VAULION

Affaire conventionnelle

Maison d'exportation horlogère cherche à reprendre maison conventionnelle ou à s'intéresser dans maison sérieuse, même de terminages. Ecrire sous chiffre C 40480 X, à Publicitas Genève.

Directrice commerciale

Demoiselle commerçante, énergique, bonne organisatrice, occupant poste de confiance dans l'industrie horlogère, cherche situation analogue comme directrice commerciale, éventuellement associée ou acheteuse pour maison étrangère. Connaissance approfondie des marchés, habitude de traiter avec clients et personnel, pouvant établir collections, calculs de prix, etc. Français, anglais, allemand, connaissances d'espagnol. Offres à adresser sous chiffre P 4992 N, à Publicitas Neuchâtel.

Commerçant

28 ans. Etudes supérieures de commerce. Exp. à l'étranger et en Suisse dans importantes industries. Connaissances particulières dans organisation commerciale. Habitude direction personnel, cherche situation en rapport, préférence service vente. Offres sous chiffre P 5014 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

A VENDRE

les outillages complets pour la fabrication d'ébauches lépines et savonnettes ancre 19", 22/12, 25/12, 28/12, mise à l'heure tirette, ainsi que 34/12, mise à l'heure tirette et négative. Offres sous chiffre P 2004 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Fabrique de pivotages d'échappements en tous genres

SOIGNÉS ET BON COURANT
SPÉCIALITÉ DE PETITES PIÈCES

C. SANDOZ

GENEVEYS s/ COFFRANE

Atelier bien organisé
Livraison rapide

Téléphone 7.21.26

Directrice commerciale

Demoiselle commerçante, énergique, bonne organisatrice, occupant poste de confiance dans l'industrie horlogère, cherche situation analogue comme directrice commerciale, éventuellement associée ou acheteuse pour maison étrangère. Connaissance approfondie des marchés, habitude de traiter avec clients et personnel, pouvant établir collections, calculs de prix, etc. Français, anglais, allemand, connaissances d'espagnol. Offres à adresser sous chiffre P 4992 N, à Publicitas Neuchâtel.

BUREAU DE
REPRESENTATION
A. REININ
LE PONT ENTRE LE CLIENT
ET LE FABRICANT

est à votre disposition pour
tout ce qui concerne les
articles qu'il représente

CADRANS



Catalogues et échantillons sur demande.
Commission 1/2.

Donc, pendant l'impulsion, la force motrice est tenue en respect par le volant de sorte que c'est le ressort relais qui règle l'impulsion transmise au balancier. Le volant rattrape la roue d'échappement pendant que le balancier effectue son arc d'oscillation supplémentaire de manière à réarmer le ressort relais d'une valeur constante.

Dans le cas d'une montre huit jours ou plus, où la force du barillet peut varier du simple au double, entre le premier et le dernier jour de marche, l'échappement à impulsion constante régularise les amplitudes durant toute la période de marche.

Un premier essai de réglage a été fait avec un mouvement ayant une durée de marche de trente jours qui, déposé à l'Observatoire de Neuchâtel, a obtenu un bulletin de première classe.

Ce mécanisme trouvera donc de nombreuses applications aussi bien dans le domaine des appareils industriels que dans celui de la chronométrie.

L'industrie horlogère à l'étranger

AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DES MONTRES AMÉRICAINES

HAMILTON ENTEND POURSUIVRE LA VENTE PAR L'INTERMÉDIAIRE DES GROSSISTES

par Rudolf Kant, Directeur des ventes, Hamilton Watch Co.

« National Jeweler », juillet 1945 :

Dès le 15 juin 1942, une Ordonnance de guerre défendit l'emploi du cuivre dans la fabrication des montres utilisant ce métal ou un alliage. Sur demande, les fabricants furent autorisés à compléter le travail mis en chantier, mais aucune production nouvelle ne fut permise. Aussi, dès 1943, on ne produisit plus que pour l'armée. Cependant, en avril 1943, nous pûmes convaincre le Département de la Guerre (W.P.B.) que nous n'avions aucun désir d'enfreindre les règlements ou de limiter notre production pour l'armée et la marine. On nous autorisa donc, chaque fois qu'un arrêt se présentait dans la fabrication des articles de guerre, à développer la production des montres pour l'usage de la population civile. Et cependant la production a été minime pendant ces deux dernières années.

Jusqu'à présent, malgré la victoire, les commandes de guerre n'ont pas été supprimées. Hamilton travaille encore presque exclusivement pour la marine. Mais on peut dire avec confiance que, le jour où les commandes de guerre n'auront plus le premier pas, la production des montres d'usage courant reprendra dans un espace de trente jours déjà et ira régulièrement en augmentant, semaine après semaine.

Nous ne pouvons dire combien nous avons fourni de chronomètres à la marine américaine, mais nous savons qu'elle en a en suffisance pour une période de cinquante ans !

Malheureusement, notre temps est maintenant presque entièrement occupé par un nouvel instrument, destiné au Bureau de la navigation aérienne, l'horloge à chronométrier le temps écoulé, dont la production en grandes quantités a commencé ces derniers mois seulement.

Par tradition, et cela depuis cinquante ans, Hamilton a toujours vendu par l'intermédiaire de ses grossistes. Notre espoir est de pouvoir continuer la vente selon ce système, car nous sommes convaincus que c'est la façon la plus efficace et la plus économique d'écouler nos produits.

Négociations économiques entre la Suisse et la Turquie

Le Conseil fédéral a approuvé dans sa séance de lundi les accords signés à Berne le 12 septembre 1945. Ces accords remplacent l'accord du 4 août 1943 concernant les échanges de marchandises et le règlement des paiements ; ils entreront en vigueur le 1^{er} octobre 1945 et seront valables jusqu'au 31 août 1946. Les nouveaux accords comprennent un arrangement concernant les paiements et les échanges de marchandises, un protocole relatif à la signature des accords, trois protocoles relatifs aux questions financières et des échanges de lettres.

D'après le nouvel accord, la contre-valeur de toutes les importations de marchandises turques devra aussi être versée à la Banque nationale suisse. 80 % de ces versements serviront au financement de l'exportation suisse à destination de la Turquie ; sur les 20 % qui restent, la Turquie devra tout d'abord satisfaire les créanciers suisses de la dette publique turque. La Turquie disposera du solde éventuel pour le paiement de ses autres dépenses en Suisse. Le nouvel accord ne prévoit plus de compensations privées. Par contre, la Banque centrale de Turquie accordera à l'avenir sur les exportations de marchandises à destination de la Suisse une prime de 40 %, tandis que les importations en Turquie seront grevées d'une prime de 48 %. On a renoncé à établir des listes de marchandises pour les importations et les exportations dans les deux pays. Les compensations privées qui ont été autorisées du côté turc jusqu'à la fin de septembre et pour lesquelles la Suisse aura donné son accord jusqu'au 20 octobre 1945 pourront être effectuées d'après les prescriptions de l'ancien accord.

Pour les créanciers suisses de la dette publique turque, il a été prévu un arrangement qui rendra possible dans un proche avenir le transfert des arriérés en intérêts et annuités dans la même mesure que cela a été le cas jusqu'ici.

Avis de L'Information Horlogère Suisse

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold-Robert 42

Marques de fabrique et marques internationales

Nous avons créé un répertoire des marques horlogères et des marques internationales.

Nos sociétaires peuvent se renseigner chez nous, en formulant désormais leurs demandes sur papier libre, le tarif demeurant inchangé.

D'autre part, nous nous chargeons également de déposer des marques de fabrique, en faisant les recherches préalables et toutes les démarches nécessaires.

Précaution

On est prié de se renseigner avant de traiter avec :
UFNQU RQGQUI TIOMICCO.

Abonnez-vous à la FEDERATION HORLOGERE SUISSE

TERMINEUR

cherche fabricant pouvant lui sortir terminages de chronographes calibre Hahn ou Vénus. Ecrire sous chiffre P 10496 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

OFFICE DES POURSUITES ET FAILLITES DU DISTRICT DE COURTELARY

VENTE

d'un grand domaine de montagne

Jeudi 11 octobre 1945, à 14 h. 30, à l'Hôtel de l'Ours à Cortébert, il sera vendu aux enchères publiques et à tout prix par enchère unique, les immeubles ci après décrits, qui dépendent de la masse en faillite d'Abraham Geiser-Boegli, au dit lieu, savoir :

RÉAGE DE CORTÉBERT

N° 841 « Le Chable sur la Charrière », habitation, grange, écurie, remise avec assises, aisance, jardin, pré, pâturages et forêt. La contenance totale de ce domaine est de 30 ha., 09 ares, 55 cent. L'assurance des bâtiments est de 48.500 francs et l'estimation cadastrale de 84.140 francs.

Il est porté à la connaissance des amateurs éventuels que l'adjudication sera définitive, attendu que celle-ci n'est pas subordonnée à la ratification de l'autorité compétente. (A. C. F. du 19 janvier 1940, art. 7, chiffre 5.)

L'état des charges et les conditions de vente sont déposés à l'Office des faillites de Courtelary où chacun peut en prendre connaissance.

Le préposé aux faillites :
L. Challancin

Atelier de nickelage

à remettre

pour cause de départ. Conventionnel. Prix intéressant. Pressant. Offres sous chiffre P 10480 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Collaboration - association

Possédant un certain capital, et connaissant la fabrication de la boîte or, ainsi que les étampes, je cherche collaboration-association dans fabrique de boîtes or ou petite mécanique. Ecrire sous chiffre Pj 13812 L, à Publicitas Lausanne.

Levées et ellipses

Chef, dans la trentaine, connaissant à fond la fabrication des levées et ellipses, cherche changement de situation. Faire offres sous chiffre P 10485 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Placement or

Beau domaine, environ 130.000 m², magnifique situation sur grande route, 5 km. de Genève, 2 appartements, fermier, maître, 165 arbres fruitiers, poids public, vastes dépendances, grande fosse à purin, excellent terrain. S'adresser à Excoffier, 33, rue du Rhône, Genève.

Italie

Maison de gros italienne, d'ancienne renommée, cherche relations avec

fabrique de montres

qualité bon courant. Prendrait l'exclusivité pour l'Italie. Faire offres sous chiffre P 19945 N, à Publicitas Neuchâtel.

Représentation

Maison de commerce visitant régulièrement les fabriques d'horlogerie suisses par des voyageurs se charge de la représentation d'autres articles de cette branche. Offres sous chiffre B 7155, à Publicitas Neuchâtel.

La Bâloise

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE **TRANSPORT**, A BAILE
FONDÉE EN 1864 ET SPÉCIALISÉE DANS L'ASSURANCE TRANSPORT

Registre du commerce

5/9/45. — Louis Geiser, à Sonvilier, fabrication de ressorts en tous genres pour l'horlogerie. La raison est radiée, ensuite de cessation d'activité.

7/9/45. — P. Ryser, aux Brenets, fabrication de ressorts de montres. La raison est radiée par suite du décès du titulaire. L'actif et le passif sont repris par la maison « Ryser Frères », aux Brenets, ci-après inscrite.

7/9/45. — Ryser Frères, aux Brenets. Pierre-François et Benjamin-Philémon Ryser, de Dürrenroth (Berne), aux Brenets, ont constitué, sous cette raison sociale, une société en nom collectif ayant commencé le 1^{er} mars 1945, et qui a repris, dès cette date, l'actif et le passif de la maison « P. Ryser », aux Brenets, radiée. Fabrication de ressorts de montres.

6/9/45. — Ernest Borel et Cie, successeurs de Borel-Courvoisier, Société anonyme, à Neuchâtel. Ont été nommés fondés de procuration : Walter-Albert Ehrenbolger, de Oberkirch (Lucerne), à Neuchâtel, et Marcel Germond, de Neuchâtel, à Peseux, qui engagent la société, le premier par sa signature individuelle, le second en signant collectivement avec un autre fondé de procuration ou un administrateur. Les pouvoirs conférés à Edith Fankhauser, fondée de procuration déjà inscrite, sont modifiés en ce sens qu'elle signera désormais collectivement à deux et non plus individuellement.

12/9/45. — Baume Frères, succursale de Bienne. Sous cette raison la société en nom collectif Baume Frères, fabrication de pivotages ancre par procédés mécaniques, aux Breuleux, a créé une succursale à Bienne. La société est engagée par les associés Paul Baume, Arnold Baume et Marthe Baume-Clémence, veuve d'Albert, tous de et aux Breuleux, ainsi que par les fondés de procuration Gérard Baume, Fernand Baume, Marcel Baume et Henri Baume, tous de et aux Breuleux.

14/9/45. — Ostersetzer A. G. (Ostersetzer S. A.), précédemment à Bienne, société anonyme. Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale extraordinaire du 13 juin 1945, la société a décidé de transférer son siège social à Genève. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société a pour but la fabrication de montres et l'achat et la vente de montres et d'autres articles de l'industrie horlogère. La société est autorisée à introduire des branches d'exploitation nouvelles et connexes, à créer des exploitations nouvelles similaires ou connexes ou à les acquérir auprès de tierces personnes ou encore à participer, sous une forme quelconque, à des entreprises similaires déjà existantes. La société peut créer des succursales. Elle a repris le 1^{er} juillet 1924, sur la base d'un inventaire et d'un bilan de reprise au 30 juin 1924, l'actif et le passif de la société en nom collectif « Blum & Ostersetzer » pour le prix de 1.095.242 fr. 83. L'actif était de 1.531.113 fr. 53 et le passif s'élevait à 435.870 fr. 70. Les derniers statuts portent la date du 29 janvier 1941 et ont été modifiés le 15 juin 1945. Le capital social, entièrement libéré, est de 500.000 francs, divisé en 500 actions nominatives de 1000 francs chacune. Tous les avis destinés aux actionnaires sont communiqués par lettre recommandée adressée à ceux qui sont inscrits sur le registre des actions. L'organe de publicité est la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration de 1 à 5 membres. Les administrateurs sont : René Ostersetzer, de Genève, antérieurement à Bienne, maintenant à Genève, président, et Paul Ostersetzer, de Genève, à Neuchâtel, secrétaire.

Ils engagent la société par leur signature individuelle. Locaux : Rue Bovy-Lysberg 8.

15/9/45. — The C. H. Meylan Watch Co., société anonyme, au Brassus, commune du Chenit. Dans son assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 1945, elle a modifié partiellement ses statuts. Les modifications intéressant les tiers sont les suivantes : La société a pour but : la fabrication et le commerce de l'horlogerie et de toutes les parties s'y rattachant ; la fabrication et le commerce de toutes autres pièces d'électro-mécanique. Les publications seront faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. Il est créé quarante bons de jouissance, nominatifs, sans valeur nominale. Ces bons donnent droit à une répartition du bénéfice net. La société est administrée par un conseil d'administration de 3 à 5 membres, actuellement de 4 membres. Ont été élus : Albert-John-Hector Audemars, fils de Léon, du Chenit, au Brassus, commune du Chenit ; Adolphe-Samuel Meylan, fils de Jules-Henri, du Chenit, au Brassus, commune du Chenit ; André-Charles Piguet, fils de Jean-Théodore, du Chenit, à Nyon ; Francis-Henri-Emile Massy, fils de Jean-François, de Mies, à l'Orient, commune du Chenit ; Albert Audemars est président et administrateur-délégué. La société est engagée par la signature de l'administrateur-délégué signant collectivement avec un autre administrateur. Les signatures de Jean Piguet et William Sémon sont radiées.

15/9/45. — Fabrique d'Horlogerie Soly S. A. (Uhrenfabrik Soly A. G.) (Soly Watch Co. Ltd.), à Neuchâtel. Dans son assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 1945, cette société a modifié sa raison sociale. Celle-ci sera désormais Fabrique d'Horlogerie Froidevaux Société anonyme (Uhrenfabrik Froidevaux Aktiengesellschaft) (Froidevaux Watch Factory Limited). Les statuts ont été modifiés en conséquence. Les autres faits publiés antérieurement n'ont pas subi de modification.

18/9/45. — Fabrique de décolletages Alfred Kohler S. A., à Moutier. Suivant acte authentique et statuts du 8 septembre 1945, il a été constitué sous cette raison sociale une société anonyme ayant pour but la fabrication et la vente d'articles de décolletages en tous genres et la fourniture pour l'horlogerie et pour objet la continuation de la maison « Alfred Kohler et Cie », fournitures pour l'horlogerie, à Moutier. Le capital social de 80.000 francs est divisé en 80 actions de 1000 francs chacune, nominatives. Le capital social est entièrement libéré. Le conseil d'administration est actuellement composé de : Alfred Kohler, de Granges (Solesne), à Moutier, président ; Alfred Oberer, de Sissach, à Moutier, secrétaire. La société est engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

18/9/45. — Alfred Kohler et Cie, à Moutier, fournitures d'horlogerie, société en nom collectif. La société est dissoute depuis le 30 juin 1945. La liquidation étant terminée, cette raison sociale est radiée. L'actif et le passif sont repris par la société anonyme « Fabrique de décolletages Alfred Kohler S. A. », à Moutier, ci-dessus inscrite.

19/9/45. — J. Weber-Chopard S. A., à Sonvilier, fabrication de la montre, achat et vente de montres, fournitures d'horlogerie. Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 17 août 1945, la société a modifié ses statuts en ce sens que le conseil d'administration peut être composé de 1 à 5 membres. Henri Weber, de Breitiège (Berne), à Saint-Imier, a été nommé membre du conseil d'administration par décision de l'assemblée générale du 17 août 1945. Il a la signature individuelle.

PROTEXO

LE BEAU ET BON BRACELET SYNTHÉTIQUE
ÉTANCHE, LAVABLE, SOUPLE, SOLIDE, ETC., ETC.

USINE A GENÈVE

REYMOND TECHNIQUE HORLOGÈRE

L. KISSLING & C^o ZURICH-SEEBACH

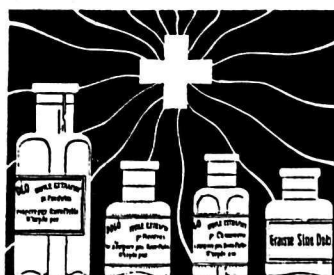
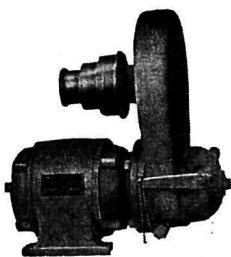
FABRIQUE DE MACHINES
Téléphone (051) 46.64.00

Commande individuelle



de tours d'établi

Embrayage et arrêt par pédale sur
accouplement avec frein. Ajuste-
ment universel, marche silencieuse.
LIVRABLE DU STOCK



Huile extra fine

SINE-DOLO
Bienne

Fabrication suisse

EN VENTE DANS LES
MAISONS DE FOURNITURES
D'HORLOGERIE

PIERRES CHASSÉES, CHATONS, BOUCHONS

ALBERT STEINMANN

Rue Léopold-Robert 109
Téléphone 2.24.59

LA CHAUX-DE-FONDS

Des pierres de qualité - Un travail précis
Surveillé par un technicien

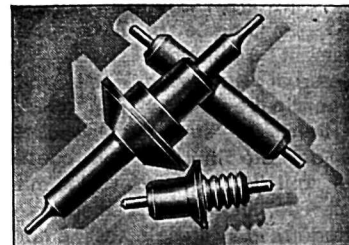
Seul fabricant des machines à calculer «STIMA» et «TREBLA»

Se charge de la fabrication de tous genres de
compteurs et de tous travaux de grande série

Décolletages

Axes de balanciers
Tiges d'ancre

Travail soigné
Promptes livraisons
Exportation



SCHMUTZ FRÈRES

Téléphone 7.0071

NIEDERDORF (s. Bâle)



F. BLASER
Reigoldswil B.-C. SUISSE

Téléphone 7.54.13

Assortiments complets
pour le rhabillage

Balanciers bombés
à trous olivés

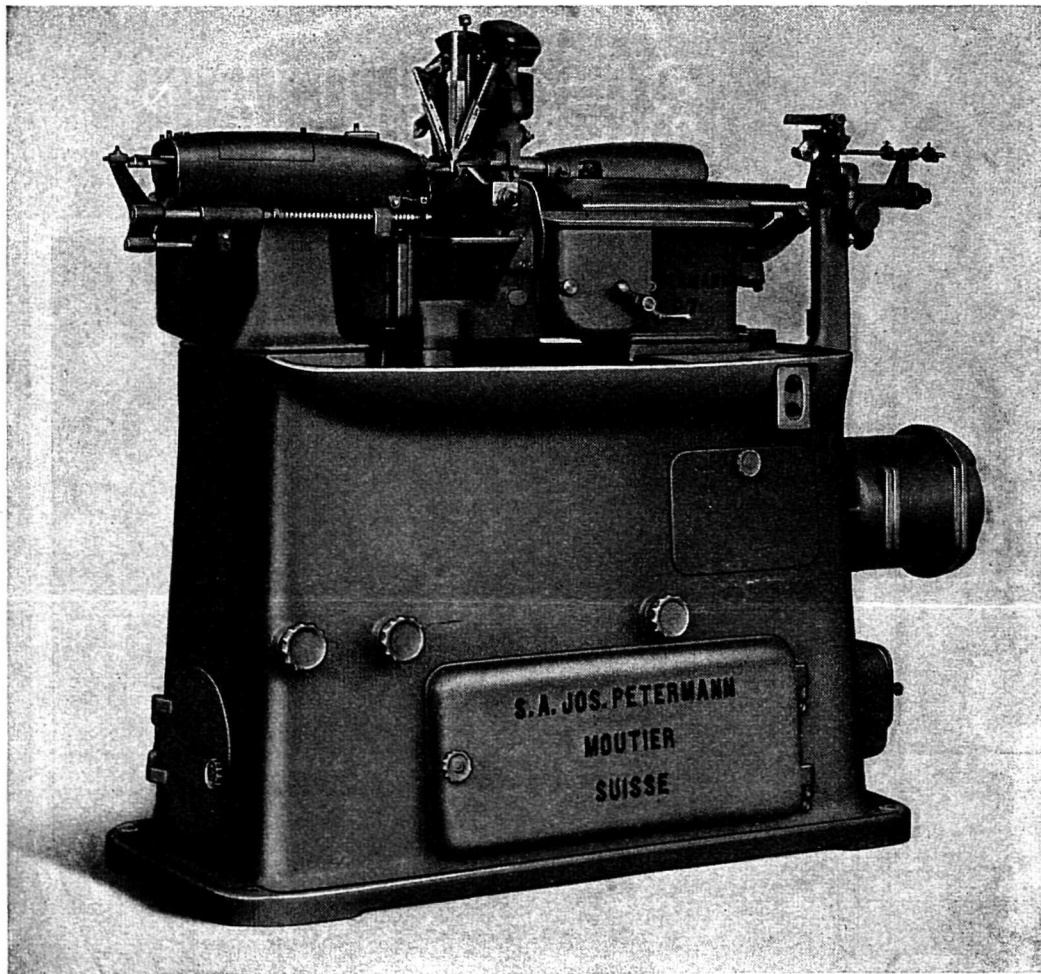
Glaces et mi-glaces

Pierres de centre



PETERMANN

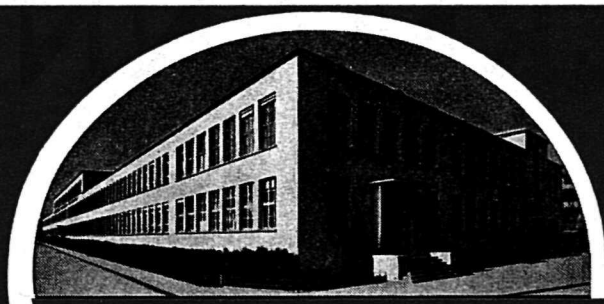
P 7



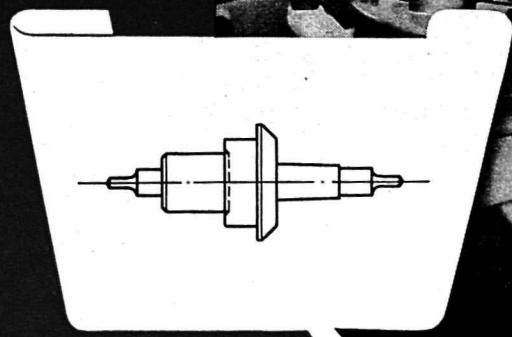
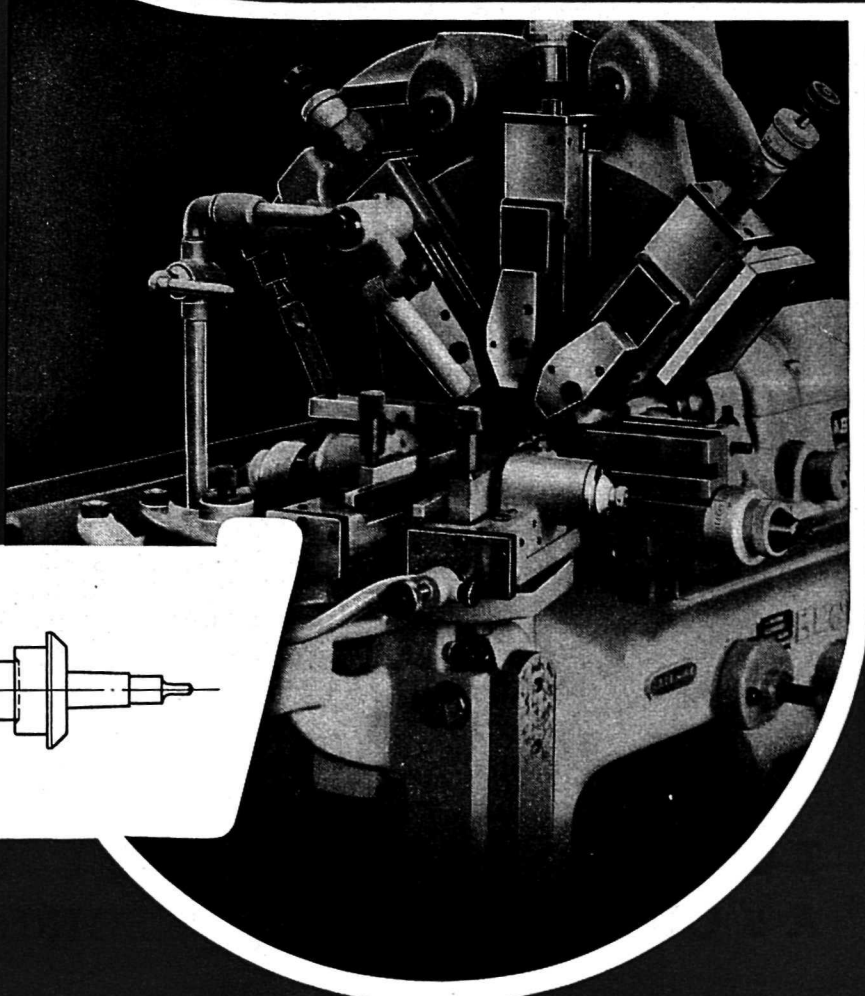
TOUR AUTOMATIQUE P 7 A 5 OUTILS, DE HAUTE PRÉCISION

MACHINES A TAILLER LES ROUES ET LES PIGNONS
MACHINES A FRAISER LES CARRÉS
MACHINES A TAILLER LES BREGUETS
MACHINES A MEULER LES INTÉRIEURS

S. A. JOS. PETERMANN - MOUTIER (SUISSE)



BECHLER



Le décolletage est la première opération par laquelle passent une bonne partie des pièces de la montre. Il importe donc d'en tenir les tolérances aussi serrées que possible. Les nouveaux tours automatiques BECHLER, d'une précision remarquable, répondent à toutes les exigences.